

## I. LE VIDE-GRENIER

L'association **SKOL DIWAN GWENRANN** organisera un vide-grenier, qui aura lieu le dimanche 10 juillet 2022 sur le parking du centre commercial E. Leclerc dans la Z.A.C de Villejames à Guérande (44350).

Dimension de l'emplacement : 2,5 m de façade x 5 m de profondeur

Tarif de l'emplacement : 15 €

## II. L'EXPOSANT

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....  
 Né(e) le ..... à : ..... Dpt : .....  
 Adresse : .....  
 CP : ..... Ville : .....  
 Tél. : ..... Email : .....  
 Titulaire de la pièce d'identité N° .....  
 Délivrée le ..... par .....  
 N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Nombre d'emplacement réservé : ..... x 15 € = un montant total de ..... €

Ci-joint le règlement par chèque à l'ordre de : **AEP SKOL DIWAN GWENRANN**

Fait à .....

Le .....

Signature

## III. REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIER

1. Le montant de la location de l'emplacement est fixé par l'AEP SKOL DIWAN GWENRANN et réglé par les exposants au moment de leur inscription.
2. La vente se situe sur le parking du centre commercial E.Leclerc en Z.A.C de Villejames à Guérande. Les emplacements de vente seront attribués le dimanche matin à partir de 7h. Les exposants se conformeront scrupuleusement à la surface qui leur sera attribuée.
3. La vente au public est autorisée de 9h à 18h, l'installation se fera de 7h à 9h. Les exposants devront laisser les emplacements propres.
4. Chaque exposant s'engage à rester jusqu'à 18h. Tout départ prématuré devra se faire avec l'accord des organisateurs.
5. Aucun véhicule n'est autorisé sur l'aire de vente et sur le site.
6. Les organisateurs ne fourniront aucun matériel (table, chaise...). Chaque exposant devra y pourvoir personnellement.
7. Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement en cas d'intempéries ou d'annulation de la part de l'exposant.
8. Chaque exposant devra justifier de son identité et sera inscrit sur un registre paraphé par l'organisateur. Aucune inscription ne pourra avoir lieu sans réception par l'organisateur du bulletin d'inscription dûment rempli et accompagné des pièces jointes demandées.
9. Chaque exposant se verra remettre à son arrivée une autorisation nominative de vente.
10. La vente de nourriture, d'alcool et de tabac est interdite sur le site du vide-grenier.
11. L'inscription à l'opération « VIDE-GRENIER » du dimanche 10 juillet 2022 implique l'acceptation de ce règlement. Le non-respect de ce règlement peut entraîner l'expulsion de l'exposant sans remboursement.

**Attestation devant être retournée complétée, accompagnée D'UNE COPIE RECTO-VERSO DE LA PIECE D'IDENTITE, à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation**

**Restauration sur place auprès de la cafétéria « L'Océania ».  
 Chaque exposant se verra remettre un bon de 1 € pour une boisson à la cafétéria.**